

République Française Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 07/06/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°**

Séance du 14 JUIN 2023

25-2023

Membres en exercice : 10

Présents : 7 Absents : 2

Représentés : 1 Pour : 8

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze Juin à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,  
STEHLE C,

Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absents : HOMBERT B, NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Attribution de subvention à l'Association des Amis du chemin de St Jacques de  
Compostelle En Languedoc**

Les Chemins de Saint-Jacques sont non seulement des itinéraires vers un lieu d'espérance (dimension spirituelle) mais aussi des espaces de rencontres (dimension culturelle). L'association « Les amis du chemin de St Jacques de Compostelle en Languedoc » crée en 1998 par M. J FRAYSSINET prend en considération ces deux aspects et s'efforce d'associer, dans ses actions, l'aspect spirituel et l'aspect culturel, sa démarche s'inscrit dans la reconnaissance et le développement de l'environnement humain et paysager de l'espace rural parcouru.

Elle s'attache par ailleurs à être un interlocuteur privilégié auprès de toutes celles et de tous ceux qui se préparent à partir vers Compostelle, à leur apporter l'aide et les conseils utiles à leur projet de Chemin et à jouer d'une façon ciblée un rôle de consultant et de référent sur les sujets directement liés aux voies jacquaires en général et au Chemin d'Arles en particulier.

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les Associations subventionnées,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

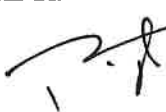
Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association des Amis du Chemin de Saint Jacques en Languedoc
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.




Le secrétaire de Séance,  
MORESMAU JP.

